

**COMITÉ DE JUMELAGE « LES AMIS DE GEISELBACH »
BAVENT - 14860**

Règlement de la foire aux Greniers de Bavent

Article 1/8 :

Cette foire aux greniers est ouverte à tous : Particuliers et professionnels (sauf alimentation voir article 7/8)

Accès aux emplacements à partir de : **6h00**

Il ne sera pas possible de réserver sur place, la loi nous obligeant de tenir à sa disposition un registre officiel avec les coordonnées des exposants et cela dès l'ouverture de la foire aux greniers.

Article 2/8 :

Les participants doivent nous retourner le bon de réservation dûment complété au Comité de Jumelage accompagné du règlement, la copie d'une pièce d'identité ainsi qu'une attestation sur l'honneur de non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (obligation de la préfecture)

Sur votre stand, les prix sur les objets doivent être affichés.

Article 3/8 :

Les participants qui voudront inclure :

Une voiture de tourisme : sur un emplacement de la foire aux greniers devra réserver impérativement un minimum de **5 mètres linéaires**.

Autre véhicules, fourgon, voiture avec remorque, etc.. devront réserver un minimum de **8 mètres linéaires**.

Les autres participants devront après l'installation de leurs stands, mettre leurs véhicules en dehors du champ de foire.

Article 4/8 :

Aucun versement du droit de réservation et de participation ne sera remboursé

Article 5/8 :

Droit de réservation : le mètre linéaire est fixé à **4 €**.

L'organisateur se réserve un droit de contrôle sur les emplacements.

Article 6/8 :

La foire aux greniers sera déclarée ouverte le **Dimanche 14 Avril 2019** à partir de **8 h30** et se terminera à **18h00**.

Article 7/8 :

Le comité de Jumelage assurera la buvette et la restauration. Donc nous n'acceptons pas les exposants qui vendent : frites, sandwiches, saucisses, boissons, crêpes, gaufres, etc...

Article 8/8 :

Un sac jaune vous sera remis pour les plastiques, le matin de la foire. Vous êtes priés de laisser votre emplacement comme vous l'avez trouvé, propre et sans **encombrant**.

TABLE et PARASOL sur votre stand sont un atout de Vente.

Merci de compléter et de nous retourner cette fiche d'inscription à l'adresse suivante :

**Madame TRINITE Françoise
4 Rue du Bac du Port
14860. AMFREVILLE**

Tél : 06 .88.18.06.69

Nom :

Prénoms :

Adresse :.....
.....

N° Téléphone.....

Adresse Mail

N° Carte d'identité..... **Avec la copie de la pièce
d'identité recto verso**

Date et lieu de délivrance

N° Registre du commerce

Véhicule sur le champ de foire : OUI NON (encadrer la réponse)

Longueur réservée : ml x **4,00 €** (le ml)€

**(Minimum 2 mètres pour les emplacements sans voiture, minimum 5 mètres avec voiture,
minimum 8 mètres pour un fourgon où voiture avec remorque, etc..)**

Précisez le type de votre véhicule

Ci- joint un chèque de : € à l'ordre de : Les Amis de Geiselbach

Liste approximative des objets mis en vente :

Document à remplir et à nous retourner avec votre inscription

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné Mr - Mme (1), déclare sur l'honneur, ne pas participer à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Le :

A :

Signature :

(1) rayer la mention inutile.